

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 56/1965 (1965)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Hügli, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas les chiffres intéressant le seul Jura) pour l'année d'études 1964-65, le montant des bourses s'est élevé à 460 000 francs (pour 632 cas) et le montant des prêts à 190 000 francs (pour 95 cas).

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Cette association, qui englobe le personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du Jura, se réunit en congrès tous les quatre ans. En 1964, elle avait inscrit à son programme deux sujets d'étude qui suscitérent des enquêtes et des expériences préliminaires dans les sections régionales, puis firent l'objet d'un rapport final.

Le premier des sujets se rapportait au contenu du plan d'études, base de l'enseignement obligatoire. Constatant que 77 % des élèves quittant l'école secondaire, et 22 % des élèves quittant l'école primaire se dirigent vers les activités du secteur tertiaire (services, administration, banques, enseignement, études, etc.) les maîtres se demandent si le programme d'enseignement ne devrait pas être réadapté et tenir compte de cette orientation massive nouvelle. D'où ce titre: « L'enseignement obligatoire doit-il être modifié au vu de l'évolution des activités vers les carrières du tertiaire ? »

Si cette modernisation de l'école est souhaitée, elle exige, pour être menée à chef, une réadaptation des moyens d'enseignement, ainsi qu'un meilleur équipement et agencement des locaux scolaires. D'où le choix, par la Société pédagogique, d'un second sujet d'étude: « Perspectives d'avenir pour l'école primaire jurassienne ». Ainsi furent passés en revue les méthodes et moyens d'enseignement actuellement à l'essai et leur possibilité d'emploi dans nos classes: TV scolaire, laboratoires de langues, enseignement programmé, nouveaux moyens audio-visuels, machines à enseigner, etc. A côté d'un intérêt manifeste s'est révélé un secret désir de mieux connaître ces techniques et leur efficacité. De tout cela s'est dégagée la nécessité de former sans retard le personnel enseignant à l'emploi des moyens modernes et cette autre, aussi impérieuse, d'offrir à tous les maîtres des occasions de recyclage afin qu'ils puissent se tenir au courant (théoriquement et pratiquement) des progrès pédagogiques récents.

P. REBETEZ

NEUCHÂTEL

NOTE PRÉLIMINAIRE

La présente chronique déborde légèrement la période normalement envisagée pour la publication dans l'annuaire. Elle comprend l'année scolaire 1964-1965 et s'étend jusqu'au début d'octobre 1965.

RÉORGANISATION DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

A la suite d'une réorganisation qui déploie ses effets depuis le 1^{er} octobre 1965, le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel dispose des organes de direction pédagogiques suivants :

- service de l'enseignement primaire et préprofessionnel,
- service de l'enseignement secondaire,
- bureau cantonal d'orientation scolaire et professionnelle,
- bureau cantonal de recherche et d'information pédagogiques,
- bureau cantonal des fournitures et éditions scolaires.

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de M. André Perrenoud en qualité de chef du service de l'enseignement secondaire et à celle de M. Marcel Calame au nouveau poste de chef du bureau cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPROFESSIONNEL

Inspectorat : M. Léopold Berner, inspecteur des écoles du 2^e arrondissement (districts de Boudry et du Val-de-Travers), a fait valoir ses droits à la retraite dès le 1^{er} janvier 1965. Son successeur a été désigné en la personne de M. Paul Perret, instituteur à Neuchâtel et maître de classe d'application à l'Ecole normale.

Au surplus, un poste d'inspecteur de l'enseignement spécialisé a été institué récemment. Le titulaire de cette fonction n'a pas encore été désigné au moment où cette chronique est rédigée; il aura notamment pour tâche d'appliquer les dispositions légales relatives à l'organisation systématique d'un enseignement spécialisé destiné aux élèves inadaptés ou handicapés et de coordonner l'action des organisations officielles et celle des institutions spécialisées.

Personnel enseignant : Grâce à l'institution de cours spéciaux pour la formation d'instituteurs et d'institutrices, ainsi qu'à l'augmentation régulière du nombre des élèves de l'Ecole normale, la pénurie de personnel enseignant primaire a perdu de son acuité. Cependant, pour la première fois, la mise au concours des postes vacants, qui intervient d'ordinaire en février et mars, a été reportée en mai et juin. Cette mesure, qui supprimait la possibilité de mutations pour le début de l'année scolaire, a permis de maintenir artificiellement une certaine stabilité au moment où les élèves de l'Ecole normale ne pouvaient être disponibles. Plusieurs membres du corps enseignant ayant atteint la limite d'âge ont consenti à rester à leur poste jusqu'aux vacances d'été. Dès la rentrée de septembre, 46 normaliens sont entrés en fonction, une cinquantaine de postes étant devenus vacants.

Des membres du corps enseignant primaire, en nombre important, abandonnent leur poste pour poursuivre des études qui leur donneront accès à l'enseignement secondaire ou à l'enseignement professionnel ou encore les prépareront à des tâches spéciales que sont la carrière d'ortho-

phoniste ou d'orienteur professionnel. Aussi l'organisation d'un 3^e cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices se révèle-t-il indispensable.

Ecole normale: Le Grand Conseil a accepté une révision partielle de la loi sur la formation pédagogique. Dès sa création et jusqu'à l'adoption du nouveau texte législatif, l'École normale avait à sa tête un directeur administratif et un directeur des études pédagogiques, le premier assumant également les fonctions de directeur du Gymnase cantonal de Neuchâtel. Dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales, un directeur unique présidera aux destinées de l'école.

Conférences officielles: Les conférences officielles de l'automne 1964, au cours desquelles les préoccupations pédagogiques font place traditionnellement à des exposés visant à l'information générale du corps enseignant, ont donné l'occasion d'entendre un brillant exposé que M. Alfred Berchtold avait intitulé « Polyphonie romande » pour illustrer la recherche et la variété de la production littéraire du pays romand. Elles ont également permis aux instituteurs et aux institutrices du canton de s'initier aux problèmes de la biochimie sous l'experte conduite de M. Jean-Pierre Bargetzi, chargé de l'enseignement de cette discipline à notre Université.

Quant aux conférences officielles du printemps 1965, elles ont été organisées selon une formule nouvelle imposée avant tout par la réorganisation des enseignements primaire et préprofessionnel. Réunis par degré d'enseignement, les membres du corps enseignant de chaque district ont été informés d'une révision partielle des programmes et ont pris possession de nouveaux moyens d'enseignement. L'effort principal a été porté sur la méthodologie de l'arithmétique.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Directions d'écoles: M. Pierre Ramseyer, directeur de l'École secondaire régionale, de l'École supérieure de jeunes filles et de l'École professionnelle de jeunes filles de Neuchâtel ayant été appelé à des fonctions d'expert de l'Unesco a été remplacé à la direction des écoles précitées par M. André Mayor, professeur au Gymnase cantonal du chef-lieu.

M. Laurent Pauli, directeur du Gymnase cantonal de Neuchâtel, nommé dans le courant de l'été, en qualité de codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation, à Genève, a présenté sa démission pour le 15 octobre. Le Conseil d'Etat a désigné son successeur en la personne de M. Herbert Suter, jusqu'ici sous-directeur de cette école.

Corps enseignant: La pénurie de corps enseignant diplômé, dans les écoles secondaires, a pris un caractère aigu pour la rentrée du printemps 1965. Les écoles des Montagnes neuchâteloises se sentaient particulièrement touchées. Un appel lancé à des auxiliaires, l'engagement de maîtres étrangers et d'étudiants ont constitué les premières mesures qui ont contribué à détendre la situation. L'entrée en fonction des premiers brevetés pour l'enseignement secondaire inférieur a, de son côté, apporté un soutien dont l'efficacité ira en augmentant au cours des prochaines années, vu le nombre réjouissant de candidats à ce diplôme.

Il a été possible de satisfaire ainsi les demandes des directions d'écoles et d'éviter le recours à cette mesure redoutable qui aurait été la réduction du nombre des heures d'enseignement attribuées aux disciplines de base.

D'autre part, un effort financier a été fait pour assurer le recrutement du personnel enseignant secondaire: c'est ainsi que les bacheliers — futurs maîtres secondaires — auront droit aux mêmes subsides que les élèves de l'École normale, alors que les instituteurs ou institutrices qui abandonneront leur classe pour préparer le brevet toucheront un subside plus élevé que celui qui leur était accordé jusqu'ici.

Ces dispositions seront appliquées durant une période de trois ans.

APPLICATION DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

La réforme de l'enseignement, dont l'application, limitée tout d'abord à quelques classes-pilotes, avait commencé avec l'année scolaire 1963-1964, s'est poursuivie et développée.

Pour l'année scolaire 1965-1966, toutes les classes de 1^{re} année et de 2^e année des sections classique et scientifique sont constituées: un certain nombre de classes de 2^e moderne et de 2^e préprofessionnelle appliquent un programme qui a conservé un caractère nettement expérimental, comme l'est aussi celui des classes-pilotes de 3^e année.

La réforme scolaire s'implante aussi progressivement dans les degrés successifs de l'école neuchâteloise et dans les diverses régions du canton, non sans poser de nouveaux problèmes relatifs avant tout au regroupement des élèves des dernières années de la section préprofessionnelle et à la découverte de manuels répondant aux besoins d'une école qui veut une orientation nouvelle.

Toutefois, la revision des moyens d'enseignement a pu être conduite à un rythme très satisfaisant grâce à la collaboration de nombreux membres du corps enseignant et à l'impulsion donnée aux travaux par le service de la recherche et de l'information pédagogiques.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle est à l'étude.

De leur côté, les Conseils communaux de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont chargé une commission de se pencher sur les problèmes que pose l'avenir des écoles techniques supérieures, tant au point de vue de leur organisation qu'à celui des programmes d'enseignement.

Le Technicum du soir, dont les cours ont lieu à Neuchâtel, au Locle et à La Chaux-de-Fonds, connaît un grand succès.

Nos écoles professionnelles, commerciales et techniques, continuent à faire un gros effort dans l'adaptation de leurs moyens d'enseignement aux techniques modernes.

Alors que l'École supérieure de commerce de Neuchâtel, après des essais concluants dans l'utilisation du laboratoire de langues double le nombre des cabines disponibles, celle de La Chaux-de-Fonds procède à la

mise en place de son propre laboratoire. Au Technicum de La Chaux-de-Fonds, l'École d'horlogerie a pu, dans le cadre de son centenaire, inaugurer un nouveau laboratoire électronique mis à la disposition des futurs techniciens-horlogers par le syndicat patronal des producteurs de la montre.

UNIVERSITÉ

Le rectorat très marquant de M. André Labhardt arrive à son terme le 15 octobre. C'est à M. Claude Favarger, professeur de botanique, qu'échoit l'honneur de la succession à cette haute fonction universitaire.

Le nombre des étudiants a passé en une année de 900 à 1200. Bien que gardant son rang de petite université, notre Alma Mater subit, dans la même mesure que toutes les hautes écoles du pays, les effets de l'arrivée massive des volées d'étudiants des années de forte natalité. Toutes les facultés sont à l'étroit et plusieurs instituts doivent se contenter d'installations provisoires.

Le fait le plus marquant de l'année a été incontestablement la présentation au Grand Conseil d'un rapport du Conseil d'Etat sur le développement de l'Université.

Dans le domaine législatif, si l'année 1963 a vu l'adoption d'une nouvelle loi sur l'Université, un nouveau règlement de l'Université entre en vigueur le 15 octobre 1965.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

M. Charles Bonny a rédigé la chronique neuchâteloise durant 12 ans, de 1952 à 1964. Il a droit à la très vive reconnaissance des autorités scolaires et des enseignants pour sa fidèle et précieuse collaboration à la rédaction de l'*Annuaire*.

R. HÜGLI

TICINO

Il cronista non può cominciare la sua attività senza prima inviare un grato, un saluto al prof. A. U. Tarabori, che per oltre 40 anni ha svolto tale compito.

Ad A. U. Tarabori, già segretario del Dipartimento della pubblica educazione, il più sincero ringraziamento e l'augurio di una tranquilla operosità nel mondo dei monumenti storici e degli interessi culturali del Ticino.

Un altro commiato il cronista deve prendere, e precisamente dal Capo del Dipartimento stesso, che lascerà la sua carica prossimamente, dopo aver fatto vivere alla scuola ticinese momenti di dinamica realizzazione non solo pratica, ma anche filosofica.